

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NEVERS - 5802 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 13/12/2024 - A2024/002294 - 2020 B 00145 - 884 611 252 - A2-Strat

Société A2-STRAT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 921 611 euros

3 Rue du Mont Givre
58320 Pougues-Les-Eaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU COMMISSAIRE À LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE EN SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
(SAS)

Société A2-STRAT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 921 611 euros

3 Rue du Mont Givre
58320 Pougues-Les-Eaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
SITUATION DE LE SOCIETE ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE ANONYME PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE (SAS)

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'associé en date du 18 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Situation financière saine.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À apprécier la situation économique de votre société par rapport à ses deux derniers comptes annuels, aux documents comptables fournis au 31 décembre 2023, et à la situation au 31/10/2024 après réduction de capital
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Moulins, le 28 novembre 2024

Pour la société CHD AUDIT AUVERGNE RHONE ALPES

Bruno ROUSSAT

Commissaire à la transformation